

## Sécurité des Systèmes d'Information en Santé (SSIS)

À l'heure des grands projets de dossiers informatisés en santé (dossier médical personnel, dossier communicant de cancérologie, dossier pharmaceutique) et de la transmission électronique des données de santé, les professionnels de santé ont une responsabilité accrue vis-à-vis des patients, en garantissant la confidentialité absolue de leurs informations personnelles de santé.

La gestion des risques liée à la transmission électronique des données

de santé et à la sécurité des systèmes d'information (SI) est devenue un enjeu majeur.

Cette gestion des risques est à décliner à tous les niveaux du SI et à mettre en place dans toutes les structures / services de santé : au sein des établissements de santé (publics et privés), des organismes de protection sociale (sécurité sociale, mutuelles et assurances), en pratique ambulatoire et dans les réseaux de santé.

### Objectifs

La formation Sécurité des Systèmes d'Information en Santé validée par un Diplôme d'Université (DU) vise les objectifs suivants :

- Définir au sein d'une équipe de direction des systèmes d'information, aussi bien au niveau local que régional ou encore national, une stratégie et une politique de gestion des risques, de confidentialité et de sécurité de l'informa-
- tion et des systèmes d'information en santé ;
- Être capable de mener à bien un audit du système de management de l'information suivant les référentiels normatifs ;
- Élaborer et superviser l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un système d'information sécurisé de santé.

### Public concerné

Professionnels du secteur sanitaire et médico-social :

- Cadres de santé ;
- Techniciens et cadres de plateaux techniques ;
- Techniciens et chefs de projet informatique ;
- Techniciens d'information médicale.

### Métiers ciblés

- Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) en santé ;
- Chef de projet Sécurité des SI ;
- Correspondant informatique et libertés.

### Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine.

ou

- Par Validation des Acquis Professionnels (VAP), être titulaire d'un diplôme de niveau Bac minimum et justifier d'une expérience professionnelle de 3 années minimum dans le domaine des systèmes d'information.

La sélection se fait sur dossier et entretien de motivation.

## Programme

### Module I : Cadre juridique, gestion de projets et gestion des risques

- Cadre juridique de l'information en santé (3 jours)  
*Cadre juridique des données de santé, éthique et déontologie, etc.*
- Gestion de projets, outils et méthodes (2 jours)
  - Les étapes clés d'un projet ;
  - Conception ;
  - Suivi d'avancement et reporting.
- Gestion des risques en santé (1 jour)  
*Introduction à la gestion des risques en santé.*

### Module II : Management et sécurité des systèmes d'information

- Connaissance en informatique (2 jours)  
*Principes et mise en oeuvre des systèmes d'exploitation et des réseaux.*
- Techniques de sécurité (7 jours)
  - Sécurité informatique ;
  - Gestion des accès et des identités ;
  - Chiffrement et clés électroniques ;
  - Plan de secours informatique
- Management de la SSI (8 jours)
  - Système de management de la sécurité des SI ;
  - Audits et certification des SI.
  - Audit de sécurité en SI.

## Organisation

**Calendrier** : de janvier à juin, à raison d'un regroupement de deux journées toutes les deux semaines (8 heures par jour).

**Intervenants** : Enseignants universitaires et professionnels de l'ISSBA.

**Durée** : 184 heures (23 jours) + 120 heures de projet dans le cadre de l'activité professionnelle habituelle.

**Examens** : 1 journée d'épreuves écrites et ½ journée de soutenance.



## Modalités pratiques

**Dépôt des dossiers de candidature** : Jusqu'au 1er novembre 2013

**Sélection des dossiers** : Semaine 46 ( 12 au 15 novembre 2013)

**Début de la formation** : Lundi 6 janvier 2014

**Fin de la formation et examens** : Fin juin 2014

**Coût** : 2.500 euros (forfaitaire exonéré de TVA) + droits universitaires

*Pour les personnes souhaitant demander un financement auprès d'un organisme (ANFH, UNIFAF, FONGECIF, OPCALIA, etc), la demande doit être adressée au minimum 3 mois avant le début de la formation.*

## Contact

UFR des Sciences  
Pharmaceutiques et  
Ingénierie de la Santé,  
département ISSBA  
16 Boulevard Daviers  
49045 ANGERS  
www.issba.fr

Responsable formation  
didier.alain@anap.fr

Secrétariat candidature  
Sylvie LAILLER  
02 44 68 86 98  
sylvie.lailler@univ-angers.fr